



Partage des biens en cas de séparation

Par **Steph60430**, le **24/08/2023** à **12:42**

Bonjour

Comment déterminer le partage des meubles en cas de séparation et doit on être en accord ou chacun à le droit de prendre ce qu'il lui convient sans l'accord de l'autre. Dans ce cas qu'elle recours dois-je faire.

Cordialement

Anonymisation

Par **youris**, le **24/08/2023** à **15:31**

bonjour,

vous n'indiquez si vous étiez mariés, pacsés ou concubins.

si vous étiez en concubinage, chacun récupère les meubles qu'il a payés.

pour les meubles achetés à 2, vous devez trouver un accord.

salutations

Par **Steph60430**, le **24/08/2023** à **16:48**

Bonjour, nous sommes pacsé en cours de dissolution. Mr veut venir chercher des meubles et refuse de me préciser ce qu'il vas prendre et certains meubles ont été achetés par nous 2. Il a du quitter le domicile pour des faits de violences conjugale décider Par le tribunal donc je ne dois pas être présente chez moi quand il viendra chercher les meubles . A t'il le droit de prendre ce qu'il veut ou doit il avoir mon accord ?

Cordialement

Mme LOISEL

Par **youris**, le **24/08/2023** à **18:19**

relisez mon message, il ne peut prendre que les meubles qui lui appartiennent, pour les meubles payés par les 2, vous devez trouver un accord.

il vous faudrait trouver une personne de confiance qui soit présente, lorsque votre ex va venir chercher ses meubles.

Par **Marck.ESP**, le **24/08/2023** à **20:41**

Bienvenue

Un commissaire de justice pourrait aussi superviser les opérations.